

# L'immigration ou l'histoire comme expérience vécue

L'histoire de l'immigration est un domaine paradoxalement nouveau alors que la France est devenue dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un pays d'immigration. Si l'on en croit Gérard Noiriel, du point de vue des historiens, l'engouement pour la mémoire date des années 1970, avec de jeunes historiens qui ont tenté de promouvoir ce qu'on appelait alors une « histoire alternative », tournée vers les « exclus » dont les archives écrites ne parlent jamais. On ne peut séparer cette question du domaine politique. C'est l'émergence du Front national dans les années 1980 qui, en réactivant les vieux discours nationalistes sur l'identité française, a contribué à placer au cœur du débat la question de la mémoire. Mais le politique, c'est aussi la lutte pour la reconnaissance des oubliés de l'histoire nationale. C'est seulement lorsque le combat des militants de la mémoire de l'immigration a commencé à porter ses fruits que le thème est devenu légitime pour les historiens. M. Halbwachs ne soulignait-il pas que toute mémoire collective se construit en fonction des enjeux du présent ? Les sentiments d'appartenance ne sont jamais le « reflet » fidèle des mémoires individuelles et des expériences vécues. Le passage de l'individuel au collectif nécessite des « entrepreneurs de mémoire » dont le travail vise à conforter l'identité collective du groupe, le plus souvent contre des entreprises mémorielles concurrentes.

## Des malentendus entre histoire et mémoire

La différence majeure entre l'histoire et la mémoire ne réside pas dans la production des faits mais dans le type de questionnement adressé au passé. On ne peut toutefois parler d'un savoir historique unique à partir duquel on pourrait expertiser la mémoire. Non seulement les historiens sont pris dans les enjeux de mémoire de leur époque, mais c'est sous l'influence de la mémoire que leur discipline s'ouvre à de nouveaux objets. C'est en ce sens que l'immigration pose la question essentielle des malentendus entre histoire et mémoire. Le lien entre mémoire collective et mémoire nationale est remis en cause par des débordements dans l'espace public qui font que d'autres récits, relevant de mémoires clandestines, trouvent place sur la scène médiatique et culturelle.

Ces débordements mettent ainsi en perspective le décalage avec les discours officiels relatifs à une mémoire publique patrimoniale. L'émergence d'une mémoire plurielle de l'immigration souligne la nécessité d'une révision critique du grand récit national. Il s'agirait de penser l'histoire aussi du point de vue de sa réception ou de sa réappropriation par une mémoire oubliée, afin d'élargir ses sources et de dépasser l'immigration des « peuples sans histoire » – pour reprendre l'expression hégélienne. L'histoire « comme expérience vécue » s'impose tel un retour de la mémoire, telle une remise en cause des anciennes hiérarchies dans l'écriture du passé. Avec la prise de parole du « témoin », on assiste au déclin d'une histoire objectiviste qui ne laisse pas voix au chapitre à la subjectivité des acteurs de l'histoire. La tâche de l'historien du présent consiste à inscrire cette singularité de l'expérience vécue dans un contexte historique global, en essayant

**Ahmed Boubeker**

Maître de conférences

Université Paul-Verlaine, Metz

d'en éclairer les causes, les conditions, la dynamique d'ensemble. Cela signifie « apprendre de la mémoire » tout en la passant au crible d'une vérification, empirique, documentaire et factuelle. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) sera-t-elle à la hauteur de ces enjeux ? Sa mission est clairement énoncée : contribuer à la reconnaissance des parcours d'intégration pour servir la cohésion sociale et républicaine de la France. Le projet apparaît tout aussi transparent : faire de l'histoire des populations immigrées une partie intégrante de l'Histoire de France. Et par la grâce d'une seule formule – *leur histoire est notre histoire!* – la Cité nationale de l'histoire de l'immigration semble rendre justice aux oubliés du grand roman national. Il est bien sûr trop tôt pour en juger, mais on peut du moins évoquer des scénarios possibles pour l'avenir de cette nouvelle institution.

## Le scénario de la folklorisation

Un premier scénario, le scénario du pire, serait celui d'un multiculturalisme libéral et tolérant qui permet de faire l'expérience de l'autre sans prendre de risque, dans le sens où « l'étranger » est privé de sa substance et de sa capacité subversive : un autre sans altérité en quelque sorte. Ainsi, à l'ère des commémorations, évoquée par Pierre Nora, la reconnaissance publique des multiples mémoires du peuple de France pourrait souligner plus largement l'avènement d'une conscience de type patrimonial sur les ruines de la conscience nationale unitaire. Une histoire patrimoniale taillée à la mesure d'une mémoire collective sans ombres, dépouillée de toute part d'ambiguïté qui pourrait remettre en cause une institution des certitudes identitaires. Car l'enjeu essentiel serait de défendre un héritage politique et intellectuel menacé par la fragmentation mémorielle et la montée du populisme sur fond de mondialisation.

J'ose croire que la CNHI pourra échapper à la folklorisation de l'immigration pour s'ouvrir à des usages présents du passé favorisant la reconnaissance.

## Le scénario de la reconnaissance

Si l'immigration a une histoire trop souvent assimilée à la légende dorée d'un creuset français, on doit considérer plus radicalement que l'immigration *est* une histoire. Une histoire vécue, à travers un travail d'exploration et de compréhension d'elle-même. Une histoire démystifiant notre modèle national d'intégration. Une histoire de luttes qui nous dit d'abord sur quel non-sens le sens officiel de l'histoire nationale a été prélevé.

Or, seule une histoire des luttes peut témoigner du fait que jamais les surnuméraires de la République ne se fondirent au moule de la domination au point de se résigner à la position victimaire. Les manières dont ils s'approprièrent les valeurs inscrites au fronton des

monuments publics pour les adapter à leur propre situation, traduit précisément ce qui fixa des limites aux épreuves de leur domination. L'histoire des opprimés, nous dit Walter Benjamin, est une histoire discontinue précisément parce qu'elle s'inscrit dans des sursauts, des moments de révolte, des lignes de rupture.

Mais c'est à la lumière du présent qu'il s'agit d'appréhender ce passé comme un gisement d'affirmations inachevées, en soulignant des proximités ou des liens de parenté entre des générations de luttes. Retrouver dans l'actualité la trace vivante d'un passé oublié, c'est tout le combat d'une figure de l'héritier de l'immigration qui se reconnaît dans ce qui fut jadis, non pas pour le commémorer la larme à l'œil ou en tirer gloriole, mais par fidélité à l'étincelle d'espérance de la mémoire des vaincus, pour redonner une chance à ce qui semblait perdu sans espoir de retour. Cette actualisation du passé qui le charge d'une signification nouvelle prend une dimension politique. Elle assume ce choix d'une construction de l'histoire dédiée à la mémoire des vaincus pour sauver leur

héritage. Et elle incombe à l'historien comme à l'acteur de l'histoire au nom d'une éthique de la responsabilité tournée vers le passé – pour reprendre une formule de Walter Benjamin. En contrechant des commémorations nationales célébrant la grandeur du modèle français comme une profession d'identité fixée pour jamais, il s'agirait ainsi d'apprendre à raconter autrement l'histoire de France, en fonction d'une ouverture aux récits des « étrangers de l'intérieur » qui contribuent à en renouveler l'interprétation.

« Leur histoire est notre histoire » proclame la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Mais s'agit-il de comprendre cette formule non pas comme une injonction d'intégration au grand roman national mais plutôt comme une capacité reconnue aux oubliés de l'histoire d'être non seulement des acteurs mais aussi des auteurs de notre propre histoire. Car la reconnaissance, n'est-elle pas au final une hospitalité inconditionnelle ? Et cette ouverture des portes de notre propre récit, n'est-ce pas elle seule qui pourrait nous délivrer de notre nostalgie de grandeur et du ressassement de l'identité ?



## Les archives de l'immigration

**Pauline Moirez**

Département des publics  
MCC / Direction des  
archives de France

La Direction des archives de France, s'appuyant sur le réseau des services publics d'archives, mène depuis plus de 15 ans une politique active en matière de recensement, de collecte, de sauvegarde et de mise en valeur des archives relatives aux étrangers et à l'immigration.

La Direction des archives de France et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration organisent, avec le concours du conseil général des Bouches-du-Rhône, de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine et de l'association Génériques, un colloque consacré aux « archives de l'immigration » (titre provisoire). Ce colloque se tiendra aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, le 26 septembre 2008.

### Référence bibliographique

*Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.* Paris : Génériques-Direction des archives de France, 1999-2005. 4 vol.

Volonté de construire une mémoire partagée, reconnaissance de l'apport des étrangers à l'histoire culturelle, politique, économique et sociale de la France, mais aussi renforcement des liens des personnes issues de l'immigration avec leur culture d'origine : toutes ces initiatives, qui contribuent à la préservation et à l'enrichissement de la diversité culturelle, sont représentatives des efforts des services d'archives de lier histoire et société, patrimoine et citoyenneté. Les efforts réalisés ouvrent en effet un formidable champ d'investigation aux chercheurs, aux généalogistes, aux descendants des immigrés, mais également au grand public désireux de mieux connaître notre histoire contemporaine et ses cultures.

### Le Guide des sources d'archives sur les étrangers

La Direction des archives de France et l'association Génériques ont engagé depuis 1992 un inventaire des sources d'archives publiques et privées sur l'histoire des étrangers en France de 1800 à nos jours. Quatre volumes ont été publiés à ce jour, entre 1999 et 2005, recensant les documents conservés par les services d'archives départementales, municipales et nationales. Un cinquième volume, consacré notamment aux archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, est prévu courant 2008.

Les volumes consacrés aux services d'archives territoriales sont par ailleurs désormais consultables sous forme de base de données sur le site Internet de l'association Génériques (<http://www.generiques.org>). Cette publication est le fruit d'un travail d'enquête de plus de six ans, mené par Génériques dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le ministère de la Culture et de la Communication (Délégation au développement et aux affaires internationales et Direction des archives de France). Par son ampleur, ce travail d'enquête est une première, aussi bien en France qu'en Europe. Ce guide des

sources est un outil essentiel pour faire avancer la connaissance sur ce sujet et sensibiliser le grand public sur l'apport des populations étrangères à l'histoire de France.

### La collecte des archives de l'immigration

Outre la recension des archives existantes, la convention entre le ministère de la Culture et l'association Génériques s'était fixé un autre objectif : sensibiliser tous les détenteurs d'archives privées à la nécessité de sauvegarder leurs fonds, notamment en les déposant dans les services publics d'archives. Une collaboration a donc été développée avec les acteurs privés et associatifs de l'immigration en France (associations communautaires ou de solidarité, organismes d'accueil et d'hébergement, syndicats, militants...), pour la sauvegarde, la préservation, l'inventaire et la valorisation de leurs fonds. Afin de rendre accessibles ces archives au grand public et d'en assurer la conservation dans des conditions optimales, il a été décidé de les confier aux différentes institutions d'archives de l'État et des collectivités territoriales. Ainsi, le 19 octobre 2007, aux Archives nationales, a été lancé le « programme de dépôt de fonds d'archives privées de l'immigration dans les centres publics de conservation du patrimoine ». Seront prochainement déposés aux Archives nationales ou territoriales les fonds des associations signataires, parmi lesquelles l'Association de culture berbère (ACB), l'Association des Marocains en France (AMF), l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), le Centre pour la communication et la formation dans l'espace local (CCFEL), le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP-IDF), le Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP), le Comité national pour les musulmans français (CNMF), l'association Elele - Migrations et cultures de Turquie, Interaction France-Portugal et la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR).